

EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 25 MARS 2025**

NOMBRE DE MEMBRES		
19		
Présents	Représentés	Absents
12	2	5
<u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :</u>		
N° 25/03/25-05		
<p>ADOPTION D'UNE CHARTE RELATIVE À L'ACCESSIBILITE DES PARCOURS D'ÉTUDES AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE</p>		

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le 25 du mois de mars à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Joëy CHAMBOÏ, Gaston SECONDI, Pierre PELLETIER, Rémy LEVRAUD, Olivier MILLAGOU, Ian SIMMS, Thomas DIEULLE et Enora MIGNONNEAU

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances) :

Edward DE LUMLEY représenté par Dalia MESSARA
Jean-Sébastien VIALATTE représenté par Nadine ESPINASSE

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

Valérie MONDONE représentée par Yann TAINGUY
Hélène BILL représentée par Jean-Luc DELAUNAY

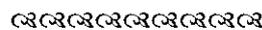
ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Philippe MAHE, Jean-Pierre BLANC, Claude ARNAUD-GALLI, François CARRASSAN et Laetitia QUILICI

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE
MÉDITERRANÉE**

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 25 MARS 2025**



N° D'ORDRE : 25/03/25-05

OBJET :

**ADOPTION D'UNE CHARTE RELATIVE À L'ACCESSIBILITE DES PARCOURS
D'ÉTUDES AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE ÉCOLE
SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

Il nous est demandé par la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC) de vous soumettre une charte handicap (jointe en annexe) que nous avons au préalable soumis en comité études et vie étudiante (CEVE) et en conseil scientifique et technique (CSP) pour amendements et avis sur adoption.

La présente charte a pour objet d'inscrire dans la stratégie de de l'EPCC ESADTPM l'ambition d'une accessibilité universelle de sa mission pédagogique, artistique et scientifique. Elle vise à conforter et développer la lisibilité et la mise en œuvre des dispositifs d'accessibilité offerts aux étudiants en situation de handicap.

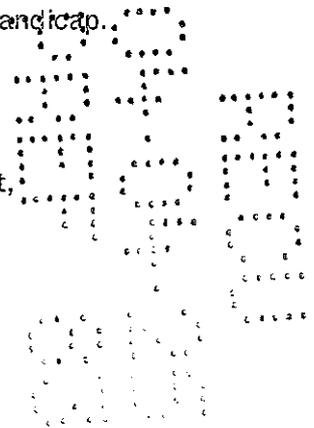
Les objectifs

Aux fins de la construction d'un enseignement supérieur et d'une recherche artistiques et culturels inclusifs participant à l'épanouissement de la personnalité des étudiants en situation de handicap, de leurs talents et de leur créativité ainsi que de leurs aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités et garantissant la participation effective des personnes en situation de handicap à une société libre, la présente charte a pour objectifs :

- de garantir des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans l'ensemble des cursus d'études et vers l'insertion professionnelle ;
- d'augmenter la cohérence et la lisibilité de l'accessibilité aux formations à tous les niveaux d'études ;
- de garantir l'application des dispositions de la circulaire du 6 février 2023 relative aux adaptations et aménagements des épreuves d'examen et de concours pour les candidats en situation de handicap ou avec un trouble de santé invalidant ;
- de veiller au continuum - études secondaires, études supérieures, insertion professionnelle - ;
- de promouvoir la vie étudiante comme vecteur inclusif majeur ;
- d'accompagner la mobilité internationale des étudiants en situation de handicap.

Après avoir entendu la présentation de la charte par Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré,



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DECIDE

ARTICLE 1:

D'adopter la présente charte et son annexe.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, en trois exemplaires, le 25 mars 2025.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle
Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence
Méditerranée



Monsieur Yann TAINGUY

ésad tpm

E.P.C.C Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée

Yann TAINGUY

Président
du Conseil d'Administration